

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance du **conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **dix-neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille quinze**, en la Salle Ronald-Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Était absent : monsieur Bernard Lapointe, maire de la municipalité d'Amherst

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joanna Nash	maitresse suppléante de la municipalité d'Arundel
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Ronald Provost	maire de la municipalité de Brébeuf
Évelyne Charbonneau	mairesse de la municipalité d'Huberdeau
Kenneth Hague	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Gilbert Brassard	maire de la municipalité de Labelle
Maurice Plouffe	maire de la municipalité de La Conception
Danielle St-Laurent	mairesse de la municipalité de Lac-Supérieur
Hugh Scott	maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Jean-Pierre Monette	maire de la municipalité de La Minerve
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm
Luc Brisebois	maire de la ville de Mont-Tremblant
Serge Chénier	maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Jean-Léo Legault	maire suppléant de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Pierre Poirier	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Nicole Davidson	mairesse de la municipalité de Val-David
Jean-François Delisle	maire de la municipalité de Val-des-Lacs
Guy Drouin	maire de la municipalité de Val-Morin

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : madame Nancy Pelletier, directrice générale, madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Maude Lauzon, directrice générale adjointe - services juridiques et projets.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur Denis Chalifoux souhaite la bienvenue à ses collègues. Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance. Comme plusieurs citoyens sont présents afin d'entendre le positionnement du conseil de la MRC des Laurentides quant au projet de desserte scolaire proposé par la Commission scolaire des Laurentides, le préfet propose de traiter ce sujet suite à l'adoption de l'ordre du jour.

**2. Rés. 2015.03.6347  
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté, avec l'ajout des items "Approbaton des règlements municipaux", « Désignation d'un délégué à la SOPFEU", " Avis à l'égard de la demande du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'étude d'un site pour une ligne 120 kV reliant le poste de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

Grand-Brûlé aux circuits 1127-1128 -Dérivation Saint-Sauveur", "Modification aux tarifs applicables par Transport Adapté et Collectif des Laurentides suite à une baisse importante de l'allocation sur la variation de l'achalandage", "Demande au Ministère des Transports du Québec de rétablir et de bonifier l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage", "Demande de subvention pour le transport collectif régional - Programme d'aide au développement du transport collectif -volet II", "Demande de subvention pour le transport adapté -Programme de subvention au transport adapté", "Octroi de contrat à Michel Richer, Multi-conseils en gestion d'incendie afin d'accompagner la MRC des Laurentides dans le dossier de regroupement des services incendie", "Octroi de contrat à Raymond, Chabot, Grant, Thornton afin d'accompagner la MRC des Laurentides au niveau comptable dans le dossier de regroupement des services incendie", "Position de la MRC des Laurentides -Desserte scolaire", "Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant le partage des frais de la Sûreté du Québec", "Participation de la MRC des Laurentides au projet de la route des belles histoires".

**ADOPTÉE**

**3. Rés. 2015.03.6348  
Position de la MRC des Laurentides -Desserte scolaire**

CONSIDÉRANT le projet déposé par la Commission scolaire des Laurentides quant à la redéfinition des aires de desserte des écoles du sous-secteur nord de son territoire, formé des municipalités desservies par les écoles L'Arc-en-Ciel, Le Carrefour, Campus primaire Mont-Tremblant et l'Odyssee;

CONSIDÉRANT les interrogations, préoccupations et commentaires soumis par les maires, dirigeants municipaux et par le député de Labelle lors de la rencontre du 16 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière de ces échanges, la présidente de la Commission scolaire des Laurentides, madame Gisèle Godreau, a estimé qu'il était important de poursuivre la réflexion;

CONSIDÉRANT QUE cette réflexion doit mener à explorer des solutions alternatives ou complémentaires au projet de desserte proposé lors de la réunion du 16 mars et que ce dernier ne doit plus être considéré comme faisant partie de ces alternatives;

CONSIDÉRANT QU'il sera proposé par la présidente de la Commission scolaire des Laurentides, lors de la rencontre du 8 avril prochain, de reprendre la consultation à l'automne plutôt que de prendre une décision en avril 2015 tel qu'initialement prévu;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par la conseillère Évelyn Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides demande à la Commission scolaire des Laurentides de déposer un projet d'enrichissement lors des prochaines consultations pour le projet éducatif de l'école du Carrefour;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides donne son appui à un projet éducatif où les parents pourraient, sur une base volontaire, envoyer leurs enfants à l'école Le Carrefour;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides demande que les élus touchés par ce projet soient préalablement consultés avant qu'une décision ne soit prise quant au futur projet.

**ADOPTÉE**

**4. Suivi de la dernière séance**

Aucun suivi particulier n'est présenté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**5. Rés. 2015.03.6349**

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil des maires, tenue en date du 19 février 2015**

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires en date du 19 février 2015 soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

**6. Rés. 2015.03.6350**

**Adoption du règlement 304-2015 abrogeant les règlements 222-2007, 224-2007 et 231-2008 concernant le comité administratif de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides adoptait, en date du 6 septembre 2007, son règlement 222-2007 concernant la composition, le fonctionnement et la délégation de compétences au comité administratif de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides adoptait, en date du 28 novembre 2007, son règlement 224-2007 relatif aux dates des séances du comité administratif de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides adoptait, en date du 26 novembre 2008, son règlement 231-2008 modifiant le règlement 222-2007 et abrogeant les règlements 182-2002 et 224-2007 concernant la date, le lieu et l'heure des séances;

CONSIDÉRANT l'orientation prise par le conseil des maires, lors de la séance du 26 novembre 2014, à l'effet de procéder à douze séances du conseil des maires sur une base annuelle et de procéder à l'abolition du comité administratif;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le règlement 304-2015 abrogeant les règlements 222-2007, 224-2007 et 231-2008 concernant le comité administratif de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**7. GESTION FINANCIÈRE**

**7.1 Rés. 2015.03.6351**

**Liste des déboursés pour la période du 10 février au 2 mars 2015**

Il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par le conseiller Gilbert Brassard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 10 février au 2 mars 2015, portant notamment les numéros de chèques 18 368 à 18 428 inclusivement, au montant total de 921 448.58\$.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**7.2 Rés. 2015.03.6352  
Transfert de crédit budgétaire**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil des maires a adopté le règlement numéro 225-2007 "décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses";

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par la conseillère Nicole Davidson et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise le transfert de crédit budgétaire d'un montant de 35,000\$ du poste 02-13000-419 "Honoraires professionnels" au poste budgétaire au poste 02-61000-412 "Honoraires professionnels"

**ADOPTÉE**

**7.3 Adoption du règlement d'emprunt visant l'acquisition et l'implantation d'outils de géomatique dans le cadre de la modernisation au service de l'évaluation**

Cet item est retiré.

**7.4 Rés. 2015.03.6353  
Ajustement de la quote-part 2014 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a reçu un ajustement pour les quotes-parts payées à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pour l'année 2014 au montant de 118 109.01 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Serge Chénier, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise le remboursement ou la facturation aux villes et municipalités concernées des sommes établies au tableau de répartition fourni par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;

QUE le conseil des maires autorise les déboursés à même les crédits budgétaires du poste numéro 02-45000-960 «RIDR» pour l'exercice financier 2014.

**ADOPTÉE**

**8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**8.1 Abolition de poste**

Les maires demandent de reporter ce point au mois prochain.

**8.2 Rés. 2015.03.6354  
Acceptation de la démission de madame Maude Lauzon, directrice générale adjointe, services juridiques et projets**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Lauzon, occupant le poste de directrice générale adjointe, services juridiques et projets, a remis sa démission en date du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE sa démission sera effective à partir du 10 avril prochain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accepte le dépôt de la démission de madame Maude Lauzon et qu'aux noms de tous les membres du conseil, remercie madame Lauzon pour ses années au service de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**8.3 Rés. 2015.03.6355**

**Nomination de madame Katia Morin à titre de directrice du service juridique et des ressources humaines**

CONSIDÉRANT QU'à partir de la banque de curriculums vitae reçus lors du concours pour combler le poste de directeur du service juridique et des ressources humaines, une candidature a été retenue suite à un processus de sélection, en concertation avec la direction du service;

CONSIDÉRANT QUE le processus comprenait une présélection, une entrevue d'embauche, un test écrit et une vérification des références;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé et que le processus de sélection a été complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à la majorité des membres présents

QUE le conseil des maires procède à la nomination de madame Katia Morin à titre de directeur du service juridique et des ressources humaines, le tout selon l'échelon 3, gestion 2, effective à compter du 15 avril 2015;

QUE la période de vacances annuelles soit fixée à trois semaines par année, ces vacances seront prises par anticipation dans l'année de référence et l'indemnité qui sera versée sera basée sur le salaire gagné pendant la période de référence;

QUE la nomination soit conditionnelle à une période d'essai de douze mois, le tout selon les termes de la Politique des cadres actuellement en vigueur.

**ADOPTÉE**

Monsieur Luc Trépanier, maire de la ville de Barkmere, demande de noter son abstention quant à l'adoption de cette résolution.

**9. PACTE RURAL**

**9.1 Rés. 2015.03.6356**

**Acceptation du rapport d'activités pour l'an 7 dans le cadre du pacte rural 2007-2014**

CONSIDÉRANT QU'aux termes du Pacte rural 2007-2014 intervenu avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides**

MRC des Laurentides a l'obligation de produire annuellement une reddition de compte au ministère et à sa population sur l'utilisation des fonds du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte de la MRC des Laurentides comprend le bilan du travail des agents ruraux établi sur la base des indicateurs suivants :

- le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés par année;
- le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement tenues par année;
- la proportion de la participation financière de la MRC aux postes d'agents de développement rural par rapport à celle du ministère;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par la conseillère Danielle St-Laurent et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides adopte et entérine le rapport annuel d'activités 2014 du Pacte rural déposé dans le cadre de la présente séance conformément à ses engagements pris dans le Pacte rural et transmette ledit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **ADOPTÉE**

#### **9.2 Rés. 2015.03.6357**

##### **Acceptation du compte-rendu final au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du pacte rural 2007-2014**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, signataire d'un Pacte rural 2007-2014 avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), a satisfait aux obligations finales du MAMROT, soit l'adoption du rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 (résolution 2014.04.6108) et l'adoption de la liste des financements accordés compilée par le MAMOT (résolution 2014.04.6107);

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides confirme au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) qu'elle a terminé l'ensemble de ses obligations selon les termes de l'entente dans les échéanciers prévus, soit avant le 31 mars 2015.

### **ADOPTÉE**

#### **10. TÉLÉCOMMUNICATION ET INFORMATIQUE**

##### **10.1 Rés. 2015.03.6358**

##### **Octroi de contrat à Groupe Viva, Innovation numérique en vue de l'acquisition et de l'installation des bornes interactives**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a donné son accord à l'implantation de bornes interactives situées sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitations a été lancé par la MRC des Laurentides relativement à l'acquisition et à l'installation de bornes interactives;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Viva, Innovation numérique a présenté une soumission conforme et répondant aux besoins de la MRC des Laurentides;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Amherst, d'Arundel, de Labelle, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm, de Sainte-Agathe-des-Monts, de Saint-Faustin-Lac-Carré et de Val-David ont confirmé leur intérêt à recevoir une borne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst a émis le souhait que la MRC des Laurentides commande une borne supplémentaire au montant de 5 238.08\$ plus les taxes applicables, et que celle-ci soit refacturée à 100% à la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à la majorité des membres présents

QUE le conseil des maires accorde le contrat visant l'acquisition et l'installation de 10 (dix) bornes interactives à la compagnie Groupe Viva, innovation numérique, pour un montant total de 52 380.80 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires des postes 02-19000-459 «Matériels Fibres optiques» au montant de 32 238.08 \$ et au poste 02-19000-690 «Autres dépenses» au montant de 21 147.84 \$;

QUE la somme de 3 000.00 \$ plus les taxes applicables soit refacturée aux 9 (neuf) villes et municipalités concernées en guise de participation financière dans ce projet;

QUE la résolution CA 5561-2014 soit abrogée.

### ADOPTÉE

Monsieur Gilbert Brassard, maire de la municipalité de Labelle, vote contre l'adoption de cette résolution.

#### **11. PROJETS SPÉCIAUX**

##### **11.1 Rés. 2015.03.6359**

##### **Octroi de contrat à Tetra Tech QI Inc. afin de faire réaliser le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel d'offres visant à obtenir des services professionnels visant l'élaboration de la version définitive jugée recevable par le MTQ du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été fait selon une formule d'évaluation et de pondération des offres et qu'un comité de sélection s'est réuni afin d'analyser les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tetra Tech QI Inc. a présenté la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports subventionne la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par la conseillère Évelyne Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accorde le contrat visant l'élaboration de son plan d'intervention en infrastructures routières locales à la compagnie Tetra Tech QI Inc. pour un montant totalisant 135,255.00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions contenues au cahier des charges, le tout imputé à même les crédits budgétaires du poste Honoraires professionnels «02-61000-412»;

QUE le présent octroi de contrat soit conditionnel à l'approbation de l'ensemble des documents par le Ministère des Transports du Québec et à l'octroi de la subvention.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**ADOPTÉE**

**12. Rés. 2015.03.6360  
Approbation du rapport annuel d'activités et l'état financier préliminaire relatif à l'entente de délégation de gestion foncière et des baux de sable et gravier**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a signé une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'assumer certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et gravier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente prévoit que la MRC doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, produire un rapport d'activités et un état financier préliminaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Nicole Davidson, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le rapport d'activités et l'état financier préliminaire dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État pour l'année 2014.

**ADOPTÉE**

**13. Rés. 2015.03.6361  
Approbation du rapport quinquennal d'évaluation relatif à l'entente de délégation de gestion foncière et des baux de sable et gravier**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a signé une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'assumer certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et gravier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente prévoit que la MRC des Laurentides doit, six mois avant l'échéance de chaque terme de cinq ans, produire un rapport quinquennal d'évaluation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Danielle St-Laurent, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le rapport quinquennal d'évaluation dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

QUE les grandes lignes de ce rapport soient diffusées sur le site internet de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**14. Rés. 2015.03.6362  
Approbation du rapport annuel relatif à l'entente de gestion avec le Ministère des**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a signé une entente de gestion avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à préciser les rôles et obligations des parties dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente prévoit que la MRC des Laurentides doit fournir au ministre un rapport annuel sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le rapport annuel relatif à l'entente de gestion avec le MAMOT pour 2014.

**ADOPTÉE**

**15. Rés. 2015.03.6363**

**Acceptation de l'approche intégrée régionalisée avec le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs quant à la poursuite des activités de la commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoit que la CRÉ doit mettre sur pied une commission régionale des ressources naturelles et du territoire;

CONSIDÉRANT le projet de loi 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de loi stipule la dissolution des Conférences régionales des Élus à l'échelle du Québec :

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de loi stipule que le mandat confié à la CRÉ relève désormais d'un "organisme compétent";

CONSIDÉRANT QUE le terme « organisme compétent » n'est pas défini dans le projet de loi, mais tout indique qu'il s'agit des conseils des MRC concernées;

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2015, le ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, a annoncé devant les membres de la Commission permanente de l'Énergie et des Ressources naturelles de la FQM que les enveloppes dédiées aux mandats des actuelles commissions des ressources naturelles et du territoire seront reconduites en 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la fin prévue des activités de la CRÉ et par conséquent de la CRNTL pour le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE des orientations doivent être prises et des actions posées pour la poursuite des activités de la CRNTL après le 31 mars 2015 étant donné les enjeux liés à la gestion des territoires publics (organisation des TGIRT, harmonisation des usages, forêt de proximité, reddition de compte du PDRF, etc.)

CONSIDÉRANT la volonté exprimée des quatre MRC concernées, soit des Pays-d'En-Haut, des Laurentides, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle, lors du Comité de transition de la CRÉ le 22 janvier 2015 et réitérée le 05 mars 2015 pour que la MRC d'Antoine-Labelle entreprenne les démarches nécessaires pour le maintien des activités de la Commission des ressources naturelles du territoire des Laurentides;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 05 mars 2015, les MRC concernées ont accepté le plan de transition proposée par la MRC d'Antoine-Labelle qui couvre la période du 1er avril au 31 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et Pays-d'en-Haut demandent au CA et au comité de transition de la CRÉ des Laurentides l'embauche au 1er avril des employés de la CRNTL selon un horaire à temps partiel (21hres/semaine) pour un contrat se terminant le 31 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE des discussions se poursuivent avec les MRC concernées pour établir le mode optimal de gouvernance de la CRNTL pour la période suivant le 1er septembre 2015 et les années subséquentes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides appuie la MRC d'Antoine-Labelle et accepte le plan de transition discutée le 5 mars 2015 couvrant une période du 1er avril au 31 août 2015 ;

QUE la MRC des Laurentides recommande au CA et au comité de transition de la CRÉ des Laurentides l'embauche au 1er avril des employés de la CRNTL selon un horaire à temps partiel (21hres/semaine) pour un contrat se terminant le 31 août 2015;

QUE la MRC des Laurentides désigne monsieur Bernard Lapointe, maire de la municipalité d'Amherst à titre de représentant élu et monsieur Kaven Davignon, directeur, Planification et Aménagement du territoire à titre de représentant administratif pour siéger sur le comité transitoire afin de poursuivre les discussions pour la mise en place d'un mode de gouvernance à compte du 1er septembre 2015 pour le futur mandat concernant l'organisation des TGIRT et l'approche intégrée régionalisée.

**ADOPTÉE**

**16. Rés. 2015.03.6364  
Position de la MRC des Laurentides quant à la consultation publique du  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la modification des  
unités d'aménagement forestier**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs (MFFP) mène une consultation publique sur une proposition de modifications des limites des unités d'aménagement forestier (UAF);

CONSIDÉRANT QUE l'unité d'aménagement est une subdivision du territoire public sur laquelle des travaux d'aménagement forestiers sont réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC des Laurentides est concerné directement par les actuelles unités d'aménagement 61-51 et 61-52, alors que la région administrative des Laurentides comprend également les unités d'aménagement 64-52 et 64-51;

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'approvisionnement des usines sont consenties à l'échelle de la région administrative;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP propose la fusion des unités d'aménagement 61-52 et 64-51 et le statu quo pour les UA 61-51 et 64-52;

CONSIDÉRANT QU'actuellement l'unité d'aménagement forestier 61-52 détient une certification forestière du « Forest Stewardship Council (FSC) » et que l'unité d'aménagement 64-51 ne détient pas un tel certificat;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE l'analyse qui a été réalisée par le Service de la planification et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de développement du milieu forestier produite en date du 4 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle délimitation des UA origine de l'occupation et de la gestion des droits forestiers de plus de 100 ans de pratique;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du MFFP s'appuient principalement sur une volonté de simplification administrative en réduisant le nombre d'UAF de 71 à 55;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Chénier, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la MRC des Laurentides recommande une modification des limites des UA 61-51 et 61-52 afin de tenir compte de la présence de territoires municipaux habités situés sur deux unités d'aménagement distinctes, l'UAF 61-51 devrait couvrir la totalité des municipalités de Labelle, La Minerve et Amherst;

QUE le conseil de la MRC approuve la volonté ministérielle de maintenir de façon distincte les UA 61-51 et 64-52;

QUE le conseil de la MRC sensibilise le MFFP à l'impact potentiel sur le certificat FSC de l'UA 61-52 si celle-ci est fusionnée avec l'UAF 64-51;

QUE le conseil de la MRC rappelle au MFFP la pertinence de maintenir les limites nordiques des UA 61-52 et 64-51 compte tenu de l'historique de la gestion des droits forestier et des investissements consentis par les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement sur les infrastructures d'accès et sur la connaissance de ces territoires dont l'accès se fait naturellement en fonction des unités géographiques que constituent les bassins versants des rivières Rouge et du Lièvre.

**ADOPTÉE**

**17. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES**

**17.1 Rés. 2015.03.6365**

**Compte rendu de la rencontre du comité multiresource, tenue en date du 11 février 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité multiresource souhaitent faire le suivi régulier des travaux du comité au conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite l'approbation des différentes recommandations énoncées dans le compte rendu de la dernière réunion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-François Delisle, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité multiresource tenue en date du 11 février 2015.

**ADOPTÉE**

**17.2 Rés. 2015.03.6366**

**Approbation du rapport annuel relatif à la convention de gestion territoriale**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a signé une convention de gestion territoriale avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'assumer certains pouvoirs et responsabilités concernant la planification, la gestion, la réglementation foncière et forestière sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente prévoit que la MRC doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, produire un rapport d'activités ainsi qu'un rapport financier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité multiressource produite en date du 11 février 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Gilbert Brassard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le rapport d'activités ainsi que le rapport financier dans le cadre de la convention de gestion territoriale pour l'année 2014.

**ADOPTÉE**

**17.3 Rés. 2015.03.6367**

**Acceptation de la demande d'autorisation pour l'aménagement de sentiers de randonnée sur les lots 24B et 25B du rang 9, canton La Minerve de la municipalité de La Minerve**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Minerve a déposé une demande d'autorisation d'aménagement de sentiers de randonnée sur une terre publique intramunicipale (TPI);

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne une TPI dans la municipalité de La Minerve soit sur les lots 24B et 25B, rang 9, canton La Minerve;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention de gestion territoriale, la MRC des Laurentides exerce, pour cette TPI, certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière dont l'autorisation d'aménagement de sentiers de randonnée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité multiressource produite en date du 11 février 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise la directrice générale à signer une autorisation d'aménagement de sentiers de randonnée sur lots 24B et 25B, rang 9, canton La Minerve en faveur de la municipalité de La Minerve;

**ADOPTÉE**

**17.4 Rés. 2015.03.6368**

**Acceptation de la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un stationnement sur une partie du lot 6 du rang A du canton de Labelle de la municipalité d'Amherst**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Amherst a déposé une demande d'autorisation d'aménagement d'un stationnement sur une terre publique intramunicipale (TPI);

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne une TPI dans la municipalité d'Amherst soit sur une partie du lot 6, rang A, canton de Labelle;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention de gestion territoriale, la MRC des Laurentides exerce, pour cette TPI, certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière dont l'autorisation d'aménagement d'un stationnement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité multiressource produite en date du 11 février 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilbert Brassard, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise la directrice générale à signer une autorisation d'aménagement d'un stationnement sur une partie du lot 6, rang A, canton de Labelle en faveur de la municipalité d'Amherst;

**ADOPTÉE**

**17.5 Rés. 2015.03.6369**

**Acceptation de la demande de location à des fins d'implantation d'une antenne de télécommunication sur une partie du lot 16B du rang B du canton de Labelle par FILAU**

CONSIDÉRANT QUE Fibre Internet Laurentides (FILAU) a déposé une demande d'utilisation des terres publiques intramunicipales (TPI) à des fins d'implantation d'une antenne de télécommunication de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne une parcelle de TPI soit dans la municipalité de Labelle une partie du lot 16 B, rang B, canton de Labelle;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention de gestion territoriale, la MRC des Laurentides exerce, pour ces parcelles de TPI, certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière dont l'octroi de droits fonciers à des fins communautaires d'implantation d'antennes de télécommunication;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité multiressource produite en date du 11 février 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise la directrice générale à signer le bail communautaire à des fins d'implantation d'une antenne de télécommunication avec FILAU, soit dans la municipalité de Labelle une partie du lot 16 B, rang B, canton de Labelle.

**ADOPTÉE**

**17.6 Rés. 2015.03.6370**

**Acceptation de la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un chemin sur une partie du lot 38, rang XI, canton de la Minerve par la compagnie 4300912 Canada Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4300912 Canada Inc. a déposé une demande d'autorisation d'aménagement d'un chemin autre que forestier sur une terre publique intramunicipale (TPI) afin de permettre l'accès;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne une TPI dans la municipalité de La Minerve soit une partie du lot 38, rang XI, canton La Minerve;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention de gestion territoriale, la MRC des Laurentides exerce, pour cette TPI, certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière dont l'autorisation d'aménagement d'un chemin autre que forestier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité multiressource produite en date du 11 février 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par la conseillère Danielle St-Laurent et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires autorise la directrice générale à signer une autorisation d'aménagement d'un chemin autre que forestier sur une partie du lot 38, rang XI, canton La Minerve en faveur de la compagnie 4300912 Canada Inc.;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention d'un avis favorable de la municipalité de La Minerve.

**ADOPTÉE**

**18. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**18.1 Rés. 2015.03.6371**

**Compte rendu de la rencontre du comité de mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, tenue en date du 23 février 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles souhaitent faire le suivi régulier des travaux du comité au conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite l'approbation des différentes recommandations énoncées dans le compte rendu de la dernière réunion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-François Delisle, appuyé par le conseiller Hugh Scott et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles tenue en date du 23 février 2015.

**ADOPTÉE**

**18.2 Rés. 2015.03.6372**

**Octroi de contrat relatif à Distribution Jean Blanchard Inc. visant l'acquisition de bacs roulants pour les besoins des villes et municipalités locales**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public a été lancé sur le site du Système électronique d'appel d'offres relativement à l'acquisition de bacs roulants pour les besoins des villes et municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Distribution Jean Blanchard Inc. a présenté la soumission conforme la plus basse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Chénier, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accorde le contrat concernant l'acquisition de bacs roulants à Distribution Jean Blanchard Inc. pour l'année 2015, le tout selon l'option A, avec la livraison dans les villes et municipalités;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède à une commande initiale de 279 bacs roulants noirs, de 351 bacs roulants verts et de 54 bacs roulants bleus d'une capacité de 360 litres pour un montant totalisant 48,906.00\$ et qu'aux fins des présentes, le conseil des maires adopte un budget révisé comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01-23145-000 « Gestion des matières résiduelles » et une dépense additionnelle au poste budgétaire numéro 02-45000-690 « Divers » pour un montant total de 48,906.00\$ plus les taxes applicables;

QUE le coût net des bacs commandés soit refacturé à chacune des municipalités locales concernées au prorata de leur commande respective.

**ADOPTÉE**

**18.3 Rés. 2015.03.6373  
Addenda au contrat de collecte et transport des matières résiduelles - Les Services R.C. Miller inc. (Ville de Sainte-Agathe-des-Monts)**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a transmis à la MRC des Laurentides une demande afin d'effectuer une collecte supplémentaire le vendredi 6 mars 2015 du conteneur de déchets de 4 verges cube situé à la bibliothèque municipale;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Gilbert Brassard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise un addenda au contrat de collecte et de transport des matières résiduelles intervenu entre la MRC des Laurentides et l'entreprise Les Services R.C. Miller Inc. ayant pour objet d'effectuer une collecte supplémentaire le vendredi 6 mars 2015 du conteneur de déchets de 4 verges cube situé à la bibliothèque municipale pour un montant de 480\$ plus les taxes applicables;

QUE le tout soit imputé au poste budgétaire "02-45110-459" "Collecte", et qu'aux fins des présentes, le conseil des maires adopte un budget révisé comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire "01-23145-000" "Gestion des matières résiduelles" et une dépense additionnelle au poste budgétaire "02-45110-459" "Collecte".

**ADOPTÉE**

**18.4 Motion de félicitations à la municipalité de Lac-Tremblant-Nord (performance - matières recyclables)**

Le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte une motion de félicitations à la municipalité de Lac-Tremblant-Nord suite à sa performance au niveau de la gestion de ses matières résiduelles.

**19. SÉCURITÉ INCENDIE**

**19.1 Rés. 2015.03.6374  
Confirmation au Ministère de la Sécurité publique -Admissibilité au programme de financement de la formation des pompiers**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a fait parvenir une demande au

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible, les organisations municipales doivent satisfaire aux exigences légales en matière de sécurité incendie notamment être liées par un schéma de couverture de risques conformément à la Loi,

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a entamé la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie en décembre 2012 et adopté par résolution 2013-03-5790 les objectifs et orientations du schéma de couverture de risques révisé;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2013-05-5837, la MRC des Laurentides a entériné le plan de mise en œuvre régional du schéma révisé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à élaborer et adopter par résolution un plan de mise en œuvre local sur la base des objectifs et orientations régionales énoncés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a entamé une procédure visant la réorganisation territoriale des services de sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Chénier, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires confirme au Ministère de la sécurité publique qu'il entend poursuivre ses obligations en déposant un rapport d'activités 2014;

QUE le conseil des maires confirme au Ministère de la sécurité publique qu'il entend poursuivre les activités liées à la révision de son schéma de couverture de risques.

**ADOPTÉE**

**20. Rés. 2015.03.6375**

**Octroi de contrat à Groupe de géomatique Azimut inc. en vue de l'implantation d'un système informatisé géomatique en vue de la modernisation en évaluation foncière**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel d'offres public visant l'acquisition et de l'implantation d'un système informatisé géomatique en vue de la modernisation en évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été fait selon une formule d'évaluation et de pondération des offres et qu'un comité de sélection s'est réuni afin d'analyser les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe de géomatique Azimut Inc. a présenté la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par la conseillère Évelyne Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accorde le contrat visant l'implantation d'un système informatisé géomatique en vue de la modernisation en évaluation foncière à la compagnie Groupe de géomatique Azimut pour un montant totalisant 70,030.00 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition du logiciel, le tout selon les termes et conditions contenues au cahier des charges, le tout imputé à même les crédits budgétaires du poste 03-31100-000 « Immobilisations » ainsi qu'un mont de 17,987.20\$ plus les taxes applicables, pour l'entretien annuel au cours des 5 prochaines années, suite à l'implantation du logiciel, le tout imputé au poste budgétaire 02-19000-524 « Entretien

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

« système informatique ».

QUE le conseil des maires autorise le transfert de crédit budgétaire d'un montant de 35,000\$ du poste 02-800000-419 "Honoraires professionnels" au poste budgétaire au poste 03-31100-000 "Immobilisations";

QUE le conseil des maires adopte un budget révisé au montant de 39 000 \$ au poste 03-31100-000 "Immobilisations" provenant du surplus affecté du pacte fiscal.

**ADOPTÉE**

**21. Rés. 2015.03.6376**

**Octroi de contrat à Jean-Marc Couture, évaluateur agréé, pour des services professionnels en évaluation**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides désire s'adjoindre les services d'un évaluateur spécialisé afin d'effectuer divers travaux relatifs aux rôles modernisés ainsi qu'à des fins de représentation au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Marc Couture, évaluateur agréé, a produit une offre de services à la MRC des Laurentides afin d'effectuer ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Nicole Davidson, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accorde un contrat visant la fourniture de services professionnels en évaluation foncière à monsieur Jean-Marc Couture, pour un montant maximal de 20,000 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires du poste 02-80000-419 « Honoraires professionnels ».

**ADOPTÉE**

**22. Rés. 2015.03.6377**

**Octroi de contrat à EXXIMO Montréal visant à faire effectuer des services professionnels en évaluation pour les dossiers d'envergure**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel d'offres sur invitations visant des services professionnels en évaluation pour ses dossiers d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été fait selon une formule d'évaluation et de pondération des offres et qu'un comité de sélection s'est réuni afin d'analyser les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, la MRC des Laurentides désire octroyer le contrat pour les blocs 1 à 5;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Exximo Montréal a présenté la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Danielle St-Laurent, appuyé par le conseiller Kenneth Hague et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires accorde le contrat visant des services professionnels en évaluation pour les dossiers d'envergure à la compagnie Exximo Montréal quant aux blocs 1 à 5, pour un montant totalisant 18,800.00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions contenues au cahier des charges, le tout imputé à même les crédits budgétaires du poste 02-80000-419 « Honoraires professionnels ».

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**ADOPTÉE**

**23. PARC ÉCOTOURISTIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES**

**23.1 Rés. 2015.03.6378**

**Nomination de madame Katia Morin au poste 5 au Parc écotouristique de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT la création du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides depuis le 4 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides est composé de trois administrateurs choisis par la MRC des Laurentides parmi les maires, soit le préfet et deux autres maires, de deux administrateurs choisis par le conseil des maires de la MRC des Laurentides parmi ses employés-cadres, du maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et d'un représentant des locataires de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la durée des mandats est d'une durée d'un an et qu'à moins d'un changement, leur mandat se renouvelle de façon automatique pour un autre terme à la fin de l'année;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires procède à la nomination de madame Katia Morin au poste 5) au sein du conseil d'administration du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides:

<u>Siège</u>	<u>Membre</u>	<u>Durée</u>
5) Employé-cadre	Katia Morin	Novembre 2014 à 2015

**ADOPTÉE**

**24. Dépôt du rapport 2014 de la Patrouille verte**

La directrice générale de la MRC des Laurentides dépose une copie du rapport 2014 de la Patrouille verte.

**25. Rés. 2015.03.6379**

**Approbation des règlements municipaux**

CONSIDÉRANT QUE les règlements déposés par les municipalités, conformément aux articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de la planification et de l'aménagement du territoire suite à l'analyse des règlements soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par la conseillère Nicole Davidson et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le conseil des

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

maires de la MRC des Laurentides approuve les règlements suivants:

	No du règlement	Municipalité	Règlement modifié	Objet de la modification	Concordance au règlement de la MRC	LAU (article obligeant le dépôt du règlement à la MRC)
1	(2014)-100-17	Mont-Tremblant	Plan d'urbanisme No. (2008)-100	Modifications relatives aux usages compatibles aux aires d'affectation « villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « résidentielle forte densité (RF) »	293-2014	109.6
2	(2014)-102-33	Mont-Tremblant	Règlement de zonage No. (2008)-102	Modifications diverses : modifications aux grilles TV-703-1, V-518-2, CA-460, CA-463-1, création de la zone V-635-1 et autres dispositions	293-2014	137.2
3	(2014)-103-11	Mont-Tremblant	Règlement de lotissement No. (2008)-103	Règlement modifiant diverses dispositions (cession de l'assiette des voies de circulation, contribution pour fins de parcs)	N/A	137.2
4	(2014)-104-7	Mont-Tremblant	Règlement de construction No. (2008)-104	Modification des dispositions sur les fondations	N/A	137.2
5	(2014)-106-12	Mont-Tremblant	Règlement sur les PIIA No. (2008)-106	Suppression du secteur 24 – Lac Jolicoeur	N/A	137.2
6	(2014)-107-7	Mont-Tremblant	Règlement sur les usages conditionnels No. (2008)-107	Règlement déterminant les dispositions applicables à une école secondaire dans la zone VF-635-1	293-2014	137.2
7	601-20	Val-David	Règlement de zonage No. 601	Modification de la grille des spécifications d'usage de la zone MIX-03 afin de permettre la classe d'usage C108 du groupe commerce local C-1	N/A	137.2

**ADOPTÉE**

**26. Rés. 2015.03.6380**  
**Désignation d'un délégué à la SOPFEU**

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention prévoit que la MRC s'oblige à adhérer aux organismes de protection de la forêt reconnus par le MERN et assumer sa part des frais de protection;

CONSIDÉRANT que la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) demande à la MRC de désigner un délégué;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires désigne le directeur du Service de la planification et de l'aménagement du territoire à titre de délégué à la SOPFEU.

**ADOPTÉE**

**27. Rés. 2015.03.6381**

**Avis à l'égard de la demande du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'étude d'un site pour une ligne 120 kV reliant le poste de Grand-Brûlé aux circuits 1127-1128 – Dérivation Saint-Sauveur**

CONSIDÉRANT QUE la demande de consultation pour un projet provenant d'Hydro-Québec adressée à la MRC par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) le 3 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec entend procéder à l'étude d'un site pour une ligne à 120 kV reliant le poste Grand-Brûlé aux circuits 1127-1128 – Dérivation Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT QUE le territoire faisant l'objet de la demande est sous l'autorité du MERN;

CONSIDÉRANT QU'un comité technique régional a été mis sur pied en décembre 2013, lequel avait pour mandat d'examiner des scénarios pour répondre à la croissance de la demande dans les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides, de recommander une ou des solutions visant un tracé de moindre impact conciliant les intérêts, préoccupations et besoins des différentes parties concernées et de déposer les conclusions aux organisations représentées au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE, pour le territoire de la MRC des Laurentides, le tracé qui fera l'objet de l'étude de site correspond au tracé optimisé, mais non définitif présenté au comité technique régional réuni le 15 octobre 2014;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides formule un avis favorable à la demande de consultation du MERN pour l'étude d'un site pour une ligne 120 kV reliant le poste de Grand-Brûlé aux circuits 1127-1128 – Dérivation Saint-Sauveur.

**ADOPTÉE**

**28. Rés. 2015.03.6382**

**Modification aux tarifs applicables par Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour les services de transport adapté**

CONSIDÉRANT QUE pour 2013, le MTQ n'a versé que 69% de l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage, soit 38 130\$ de moins que le montant prévu;

CONSIDÉRANT QUE pour 2014, le MTQ n'a versé que 49% de l'allocation supplémentaire prévue pour la variation de l'achalandage, soit 62 990\$ de moins que le montant prévu;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures représentent plus de 100 000\$ en deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2014 présente une insuffisance des produits sur les charges de près de 80 000\$ pour l'année 2014, montant qui pourra être résorbé par le surplus accumulé;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE pour 2015 le budget adopté prévoyait que l'allocation supplémentaire pour la variation de l'achalandage serait réduite de 38 130\$ et que nous anticipons une diminution d'au moins 62 990\$;

CONSIDÉRANT QUE le transport adapté doit atteindre l'équilibre budgétaire dès l'année 2016 et que pour y arriver, TACL a dû réviser ses grilles tarifaires;

CONSIDÉRANT QUE TACL a dû refuser le transport aux personnes hémodialysées, qu'il doit recevoir ces demandes d'admission et diriger ces personnes sur une liste d'attente faute de budget;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides est dans l'obligation de procéder à une augmentation des tarifs, faisant passer le coût du passage de 3,25\$ à 3.75\$, à compter du 1er mai prochain.

**ADOPTÉE**

**29. Rés. 2015.03.6383**

**Demande au ministre des Transports du Québec de rétablir et de bonifier l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage**

CONSIDÉRANT QUE le Programme de subvention au transport adapté a pour objectif de soutenir le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées du Québec, pour permettre leur accès aux activités de leur communauté et ainsi favoriser leur pleine intégration sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de subvention au transport adapté a été adopté en 1979 et que le Gouvernement du Québec s'engageait à verser 75% des coûts de ce service et que le solde était à la charge des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage a été réduite de 31% pour l'année 2013 et de 51% pour l'année 2014 faisant passer à 44%, la part du Programme de subvention pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010, nous connaissons un accroissement des déplacements moyen de 9% chaque année;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante des coûts des transports (carburants et main d'œuvre) et l'augmentation importante des kilomètres parcourus;

CONSIDÉRANT QUE les contributions municipales n'ont cessé d'augmenter année après année et qu'elles ont atteint leur maximum;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a dû procéder à une réduction des services et à une augmentation de la tarification afin d'atteindre l'équilibre budgétaire dès l'année 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides demande au ministre des Transports du Québec de rétablir et de bonifier l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage afin de prendre en compte la hausse de la clientèle et de revoir la contribution de base en tenant compte de l'augmentation des coûts de transport.

QU'une copie des présentes soit transmise aux députés de la région et aux partenaires

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

de Transport adapté et collectif des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**30. Rés. 2015.03.6384**

**Demande de subvention pour le transport collectif régional -Programme d'aide au développement du transport collectif -volet II**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport collectif des personnes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a élaboré un programme intitulé Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II : Subventions au transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a contribué aux services de transport en commun intermunicipal pour un montant de 191 720\$ en 2014 et qu'elle prévoit contribuer pour un montant de 204 155\$, tel qu'indiqué au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides a contribué aux services de transport en commun intermunicipal pour un montant de 62 730\$ en 2014 et que sa participation sera de 63 985\$ en 2015 tel qu'indiqué au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE les revenus provenant des usagers pour les services de transport en commun intermunicipal ont totalisé 389 394\$ en 2014;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements totaux pour l'année 2014 ont été de 119 300 sur l'ensemble du territoire desservi, soit la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut et la ville de Rivière-Rouge située dans la MRC d'Antoine-Labelle, et que la MRC des Laurentides prévoit effectuer plus de 60 000 déplacements en 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adresse une demande de subvention de 200 000\$ au Ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour la gestion et l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**31. Rés. 2015.03.6385**

**Demande de subvention pour le transport adapté -Programme de subvention au transport adapté**

CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement numéro 258-2011, la MRC des Laurentides a déclaré compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est l'organisme mandataire pour le transport adapté et que Transport adapté et collectif des Laurentides (TAGL) est l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport adapté sur son territoire;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports dispose d'un intitulé Programme de subvention au transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a contribué aux services de transport adapté pour un montant de 135 651\$ en 2014 et qu'elle prévoit contribuer pour un montant de 138 815\$, tel qu'indiqué au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a contribué aux services de transport adapté pour un montant de 135 651\$ en 2014 et qu'elle prévoit contribuer pour un montant de 138 815\$, tel qu'adopté aux prévisions budgétaires 2015 de TACL;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides fixe par voie de résolution, les différents tarifs pour le transport des usagers. À compter du 1er mai 2015, le tarif par passage passera de 3.25\$ à 3,75\$ et la copie certifiée conforme de cette résolution sera publiée dans les journaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ronald Provost, appuyé par la conseillère Nicole Davidson et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à déposer, pour et au nom de la MRC des Laurentides, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au Transport adapté et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE**

**32. Rés. 2015.03.6386**

**Octroi de contrat à Michel Richer, Multi-conseils en gestion d'incendie afin d'accompagner la MRC des Laurentides dans le dossier de regroupement des services incendie**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides désire s'adjoindre une ressource externe maîtrisant le domaine des services de sécurité incendie, laquelle aura comme principal mandat d'agir à titre d'aide-conseil afin de supporter la MRC des Laurentides dans le cadre de sa démarche de mise sur pied des régies;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitations a été lancé par la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Michel Richer, Multi-conseils en gestion d'incendie est conforme et répond aux besoins de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Serge Chénier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroi un contrat à Michel Richer, Multi-conseils en gestion d'incendie afin d'accompagner la MRC des Laurentides dans le dossier des regroupements des services de sécurité incendie, pour un montant totalisant 36,000.00\$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits du poste budgétaire "Services techniques -Organisation des services incendies" "02-22000-420"

**ADOPTÉE**

**33. Rés. 2015.03.6387**

**Octroi de contrat à Raymond-Chabot, Grant, Thornton afin d'accompagner la MRC des Laurentides au niveau comptable dans le dossier de mise en place des régies**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides désire s'adjoindre les services d'un professionnel afin de l'assister dans l'établissement de scénarios budgétaires pour le regroupement des services d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE Raymond, Chabot, Grant, Thornton a déposé une offre répondant aux besoins de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge Chénier, appuyé par le conseiller Jean-François Delisle et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accorde le contrat à Raymond, Chabot, Grant, Thornton afin de l'assister dans l'établissement de scénarios budgétaires pour le regroupement des services incendie, pour un montant maximal de 10,000\$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions contenues à l'offre de services, imputé à même les crédits budgétaires du poste "Services techniques -Organisation des services incendies" "02-22000-420".

**ADOPTÉE**

**34. Rés. 2015.03.6388**

**Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant le partage des frais de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50% des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53% à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides fait partie des MRC pour qui le gouvernement du Québec ne rembourse pas le différentiel;

CONSIDÉRANT le non-avancement du dossier depuis plusieurs années;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides appuie la démarche de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès du Gouvernement du Québec concernant le partage des frais de la Sûreté du Québec entre les municipalités concernées.

**ADOPTÉE**

**35. Rés. 2015.03.6389**

**Participation de la MRC des Laurentides à la route des belles histoires**

CONSIDÉRANT la participation de la MRC des Laurentides aux travaux de développement du projet de route touristique « La route des belles histoires » (référence : Rés. CA-5007-2010) mené par Tourisme Laurentides, qui agit à titre de promoteur du projet;

CONSIDÉRANT les obligations financières exigées par le Ministère des Transports du

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

Québec (MTQ) envers le promoteur du projet pour l'installation et l'entretien de la signalisation de la route touristique pour la durée de l'entente, soit 5 ans;

CONSIDÉRANT que la « Route des belles histoires » est traversées sur une distance de 149 km sur le territoire de la MRC des Laurentides, et que le coût établie par le MTQ pour la signalisation d'une telle route est de 64\$/km/an;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Ronald Provost et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides accepte de participer au projet de la « Route des belles histoires » et ce, pour les cinq prochaines années.

**ADOPTÉE**

**36. Questions diverses**

**37. Période de questions**

Aucune question n'est présentée.

**38. Rés. 2015.03.6390  
Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Kenneth Hague, appuyé le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée; il est 18h25.

**ADOPTÉE**

---

Maude Lauzon  
Directrice générale adjointe  
-Services juridiques et projets

---

Denis Chalifoux  
préfet